

vraiment frappé par les travaux qui s'y effectuent. Il nous incombe, à titre de députés, de donner corps à certains travaux du Centre au moyen de mesures législatives mais on ne saurait se contenter d'effleurer le problème de la pollution.

J'ai l'impression pénible que le projet de loi n'est rien de plus qu'un cadre administratif qui permettra de régler le problème de compétence entre les gouvernements fédéral et provinciaux en matière de pollution. C'est ce qui m'inquiète étant donné que des mesures directes et immédiates s'imposent, j'entends des initiatives conjointes prises de concert avec les provinces et les municipalités pour étudier le problème, y trouver des solutions et réunir les fonds nécessaires à leur application.

J'ai lu le projet de loi et aussi certains commentaires à son sujet dans des périodiques. Je devrais, je crois, signaler à la Chambre les observations du ministre de l'Énergie et de la Gestion des ressources de l'Ontario. Dans une entrevue relatée dans la revue *Executive* de novembre 1969, que nous avons tous reçue, un certain George MacKinnon a demandé au ministre l'influence que la nouvelle loi sur les ressources en eau aurait sur l'Ontario. Pour des raisons de temps, je vais simplement résumer certaines de ses réponses car, à mon avis, la Chambre devrait connaître les opinions du ministre ontarien chargé de la pollution.

À cet égard, j'espère que lors de l'envoi du bill au comité on invitera des représentants des ministères provinciaux à donner leur avis sur l'application de la loi et sur ses effets dans les différentes provinces, car c'est là un aspect important de toute la question.

Le bill a été présenté par le ministre d'État (M. Lang) dont les commentaires m'ont paru plutôt secs, guindés et stériles. Je tiens à exprimer notre satisfaction, en fait notre chance, de voir revenir à la Chambre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), car il sait toujours d'instinct le discours qu'il convient de faire. Il est l'«Abe Lincoln» de la Chambre, il a toujours à sa disposition un vaste arsenal d'idées et est animé, je pense, de la volonté et de l'esprit d'initiative nécessaires pour les mettre en pratique. J'espère que lorsque le bill en sera à l'étape du comité, le ministre écoutera de toutes ses oreilles, avant de faire les changements voulus.

Le ministre de l'Ontario, interrogé au sujet de l'annonce de la présentation de cette

mesure législative par le ministre d'État, a répondu:

L'idée d'une mesure législative fédérale concernant la qualité des eaux dans tout le pays est excellente. Cependant je suis déçu de la manière dont on a présenté la chose à l'Ontario ainsi qu'aux autres provinces. On a trop cherché, me semble-t-il, à faire croire aux Canadiens que personne n'avait fait quoi que ce soit au sujet de la pollution de l'eau et du traitement des déchets... que le gouvernement allait maintenant intervenir et résoudre tous nos problèmes.

Il a déclaré ensuite que la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario fonctionnait depuis 13 ans et avait accompli un travail très efficace, en particulier dans ce domaine. On a ensuite soulevé la question des divers organismes fédéraux qui s'occupent en si grand nombre de la qualité de l'eau et le ministre en a énuméré 17 dont les activités impliquent l'intervention de neuf ministères fédéraux au moins. Il y avait le ministère de l'Agriculture; le ministère des Transports qui s'occupait de la navigation commerciale et le ministère des Travaux publics chargé des installations portuaires. Il a déclaré que le déversement des déchets dans nos ports était du ressort du gouvernement fédéral. Le ministère des Pêches est également en cause ainsi que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

Le ministre a poursuivi en soulignant l'importance de n'avoir qu'un seul organisme fédéral chargé de la pollution de l'eau et du contrôle de la qualité des eaux dans les régions qui dépendent de la juridiction fédérale, plutôt que neuf ministères et 17 organismes fédéraux différents. Il a dit ensuite:

C'est pourquoi je suis heureux d'apprendre que le gouvernement fédéral songerait enfin à remplir le rôle qui lui incombe, celui de combattre la pollution de l'eau.

L'argument qui suit est motivé:

La proposition du gouvernement fédéral, sa manière de les formuler, ses remarques préliminaires ainsi que ses communiqués à la presse ont ceci de décevant qu'ils concernent presque directement des secteurs de la juridiction provinciale. Il est essentiel que le gouvernement fédéral ne s'inquiète pas des municipalités ni de l'établissement des organismes chargés de bassins pluviaux qui contrôlèrent les diverses aires d'alimentation. En ce qui concerne l'Ontario, ce sont là des facteurs que l'OWRC ainsi que notre administration de la conservation des eaux sont déjà en train d'examiner.

Il déclare que la juridiction fédérale concerne:

...nos lacs, nos eaux navigables, notre navigation commerciale et nos ports qui ont été négligés et n'ont pas été surveillés convenablement. J'aimerais voir le gouvernement fédéral s'occuper de ce domaine et travailler de concert avec le gouvernement de l'Ontario pour éliminer la pollution. Ils